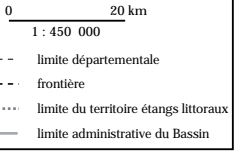


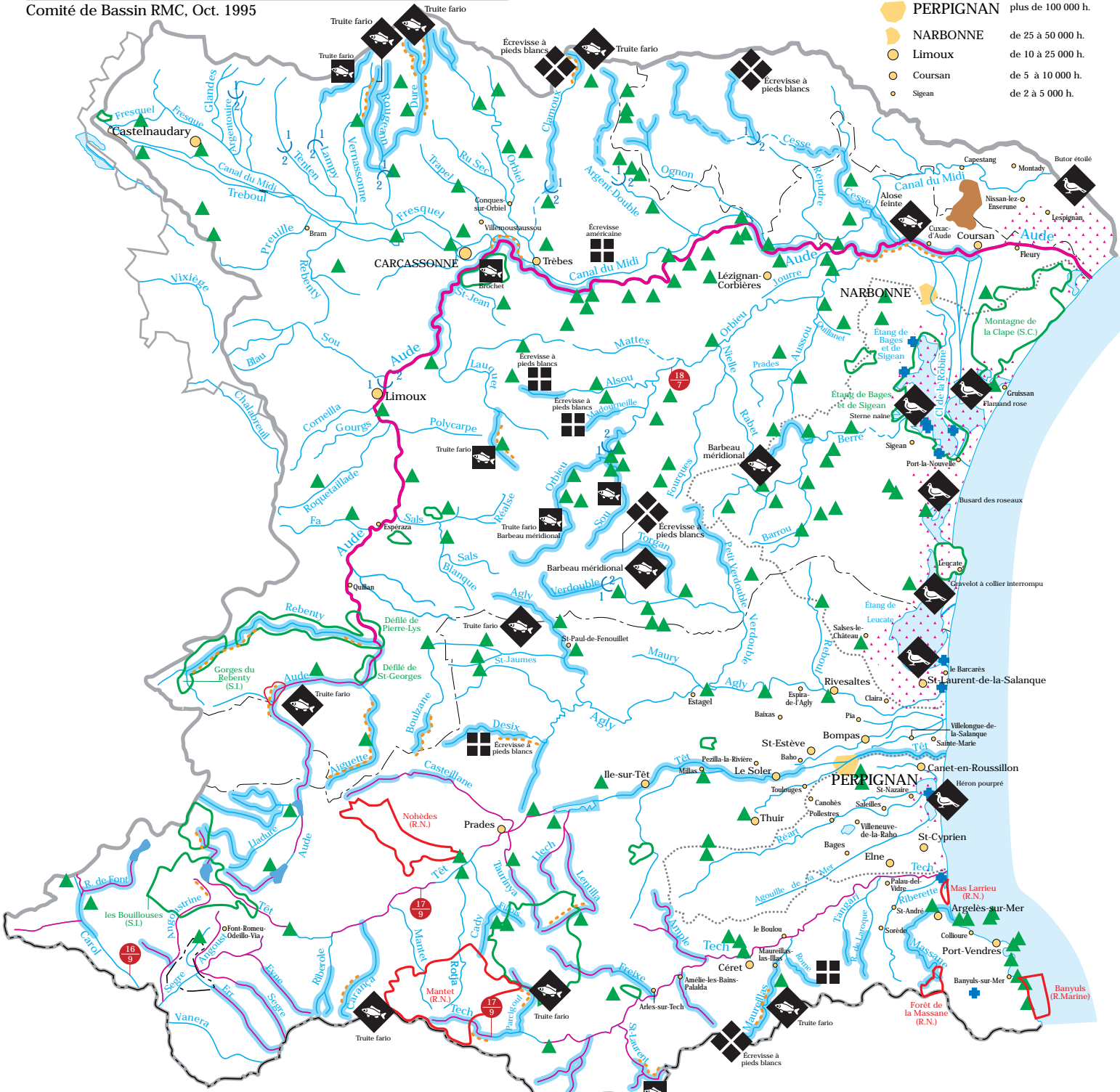
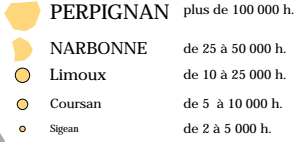
Comité de Bassin RMC, Oct. 1995



4 - Faune, flore et écosystèmes remarquables

Protection et gestion des milieux

(cette première carte s'appuie notamment sur les inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique et des Zones d'Intérêt Communautaire Ornithologique)



ZONES HUMIDES REMARQUABLES

- eaux courantes
- lacs, retenues et plans d'eau
- tourbières, marais et étangs
- rivières et plaines alluviales
- milieux humides karstiques ou cristallins remarquables
- marais côtiers et étangs saumâtres
- connexion hydrologique majeure

ESPÈCES REMARQUABLES

- mammifères
- oiseaux
- poissons
- reptiles, amphibiens, écrevisses, insectes, mollusques, ...
- végétaux
- espèce remarquable
- espèce remarquable d'intérêt national

PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX

- (voir également la carte "contexte institutionnel")
- existant en projet
 - protection de la nature (loi 1976) : réserves naturelles (R.N.), réserves naturelles volontaires (R.N.V.), arrêtés de biotope (A.B.)
 - protection de la nature (loi 1961) : parcs nationaux
 - code rural : réserves nationales de chasse (RNC) ou de pêche (RNP), rivières réservées (R) et classées (C)
 - loi de 1930 sur les "paysages" : sites classés (S.C.) et inscrits (S.I.)
 - protection contractuelle : article 19, mesures agri-environnementales (opérations locales, mesures faune-flore), réserves biologiques domaniales et communales, programme LIFE, opérations Grands Sites
 - autres protections : acquisitions du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL), parcs naturels régionaux (P.N.R.), loi littoral (secteurs à protéger)

CATÉGORIE PISCICOLE

- (rivière de deuxième catégorie)
- frayère

INDICE BIOLOGIQUE GLOBAL ET GROUPE FAUNISTIQUE

- Truite macrostigma espèce endémique
- si IBG > 16